

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

QUINTIDI 15 Ventôse.

(Ere vulgaire)

Samedi 5 Mars 1796.

Réflexions politique politique sur la triple alliance. — Détails sur le départ d'un nouvel agent de Berlin pour Paris, qui est porteur de propositions pour une paix générale sous les auspices de sa majesté prussienne. — Discours de M. Grey au parlement d'Angleterre. — Suspension du départ de Santhonax. — Suite des discussions sur les déclarations lues par Lecointe contre le citoyen Baudinier.

A V I S.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n^o. 500.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 6 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

V A L A Q U I E.

Extrait d'une lettre d'un habitant du Danube, du 4 janvier.

Le nouveau traité d'alliance conclu entre les cours de Pétersbourg, de Vienne & de Londres, dans la chaleur de la guerre contre la France, semble n'avoir excité l'attention d'aucune puissance de l'Europe. Ce traité avoit certainement un grand but commun pour les souverains qui sont intervenus; mais les autres, assez occupés d'eux-mêmes, n'ont pas prévu les suites d'une confédération qui peut changer la face de la politique européenne, en élevant tout-à-coup trois colosses de puissance capables bientôt de tout envahir.

La Russie, depuis le vol combiné de la Pologne avec l'Autriche & la Prusse, ne dissimule plus ses projets sur la Turquie d'Europe. Ne peut-on pas se demander pourquoi elle a appelé à l'exécution de ce plan, & l'Autriche & l'Angleterre? & comment ces deux puissances en retireront-elles quelque avantage? Celui de l'Autriche est manifeste; quelques provinces ajoutées aux siennes, & peut-être quelques ports de plus dans la mer Noire, lui

lui rendront sa connivence avec la Russie très-profitable; la confiance intime de la cour de Vienne envers Catherine II avoit déterminé, dit-on, le cabinet autrichien à dégarnir de troupes les frontières de la Transilvanie & de l'Esclavonie, pour grossir de 100 mille hommes, à-peu-près, les armées du Rhin; mais il paroît que cette mesure extrême ne sera pas effectuée; soit que la Russie ait offert des renforts pour l'armée du Rhin, soit que la cour de Vienne ait jugé convenable d'avoir un corps de troupes à portée des mouvemens qui vont avoir lieu dans les provinces voisines du Danube.

La vocation de l'Angleterre, au démembrement de l'Empire ottoman, est sans doute d'une conséquence bien plus terrible pour le commerce de l'Archipel & de tout le Levant; aussi ce cabinet n'a point laissé percer jusqu'ici le grand intérêt qu'il y prend. Mais l'ambition maritime de cette puissance ne permet pas de douter qu'un des articles secrets de la nouvelle confédération ne lui assure quelque grand établissement, soit dans la Morée, soit en Candie, pour favoriser son commerce dans les mers ottomanes, & son projet favori de s'ouvrir une communication plus prompte par l'isthme de Suez avec le Bengale & l'Inde. On présume que Pitt, dans la discussion de ce plan, n'a pas oublié de faire valoir les secours en argent qu'il a fournis à la coalition; & que jusqu'à ce moment la nation anglaise n'a retiré aucun bénéfice réel de ce service rendu à l'Autriche & à la Russie.

Il résulte de tout ceci que la nouvelle confédération pourra exécuter facilement ses vastes desseins, & que celles des autres puissances qui y conviennent en quelque sorte par leur inertie, se trouveront un jour bien étonnées & de n'avoir par réussi à priver la France de sa liberté qu'elle a conquise, & de se voir soumises elle-mêmes au despotisme triumviral de trois cours, dont l'histoire ancienne & moderne n'offre ni l'exemple ni le modèle.

On mande de Constantinople que le ministre français Verninac y ayant fait publier la relation de la victoire des

Français en Italie, le grand-seigneur envoya le lendemain un dragoman féliciter ce ministre.

A L L E M A G N E

De *Wesel*, le 21 février.

On assure ici qu'il est parti de Berlin pour Paris un nouvel agent, porteur de propositions conciliatoires pour une paix générale sous les auspices de S. M. prussienne; on ajoute que le roi insiste pour la prompte évacuation, par les troupes françaises, de la partie de ses états situés sur la rive gauche du Rhin.

Notre gazette du 18 donne les détails des sommes imposées pour l'emprunt forcé dans nos provinces; savoir: Gueltro, 40,910 liv.; Cteves, 40,910; Meurs, 36,000; Xantın, 22,000; Reinberg, 9000.

Des lettres de Vienne, du 13, disent que depuis l'arrivée d'un courrier expédié de Bâle par M. Degelman, les bruits de paix se renouvellent.

A N G L E T E R R E

Extrait d'une lettre particulière de Londres, du 18 février.

Les premières séances (1) de la rentrée du parlement n'ont rien eu d'intéressant. Les débats sur la paix ont été foibles, parce que l'opposition paroît un peu découragée. M. Fox lui-même a parlé foiblement & a montré plus d'humeur que d'éloquence; il s'est hasardé à dire que le caractère national s'étoit dégradé aux yeux de l'Europe. Les Anglais n'entendent pas raison sur cet article; et quelques membres de l'opposition l'ont même trouvé mauvais. Il n'y a eu de saillant que le discours de M. Grey, dont je vous envoie la substance.

Mais ce qui doit être regardé comme une époque mémorable dans les fastes de l'humanité, c'est le succès qu'a eu enfin le discours de Wilbeforce, pour demander qu'on fixât l'époque où l'entière abolition de l'infâme commerce des esclaves sera enfin consacré par une loi que réclame depuis si long-tems l'humanité. La motion a été appuyée par M. Pitt & M. Fox, & a trouvé peu d'opposition. Il faut convenir que les Anglais ont eu l'initiative de cette grande révolution; les Français leur laisseront-ils la gloire de l'exécution, & continueront-ils de compromettre le succès des meilleures choses, par une exagération dans les principes & une précipitation dans les mesures, inconciliables avec les lenteurs & les précautions qu'exigent les innovations les plus salutaires.

On parle toujours beaucoup de paix; on l'espère; on croit toujours à la sagesse de M. Pitt; on ne doute pas qu'il n'y ait eu des négociations entamées avec le ministre d'une puissance neutre: l'opposition le sait bien, quoiqu'en dise M. Grey dans son discours, mais il faut donner quelque chose à la rhétorique, &c. &c.

(1) Quelques journalistes ont parlé du discours du roi à cette rentrée. Il n'y en a pas eu; le roi ne prononce de discours qu'à l'ouverture & à la clôture de chaque session. Mais il n'y a eu qu'une vacance de quelques semaines, après lesquelles le parlement reprend ses séances, sans que la session soit interrompue: ainsi il n'y a eu qu'un message du roi, qui a occasionné quelques débats.

Extrait du discours prononcé par M. Grey à la chambre des communes.

« Le ministre a déclaré que la nouvelle constitution de France permettoit de négocier sans compromettre la sûreté des gouvernemens réguliers & le maintien de l'ordre social. Il paroît, d'après cela, que l'opinion des ministres de sa majesté & les dispositions qu'ils professent auroient produit dans notre situation politique un changement assez important pour rendre inutile une discussion ultérieure sur les avantages de la guerre ou de la paix; j'avois espéré que tandis que l'Europe saignoit de toutes parts & que les cris de la patrie étoient si pressans, on auroit fait quelque chose pour remplir l'engagement pris au nom de sa majesté: cependant rien tout cela ne s'est fait. Les ministres ont, à la vérité, changé de langage: il ne s'agit plus de la sûreté des gouvernemens réguliers, de l'entêtement d'une doctrine ennemie de notre tranquillité; ils sont forcés de recourir aux expédients pour leurrer le peuple par des espérances de paix, pendant qu'ils sont évidemment déterminés à persévérer dans leur système de guerre.

» Nous nous étions embarqués dans la guerre à connoître le but vers lequel elle étoit dirigée: la considération à laquelle nous nous étions joints parut bien sans objet, sans union, sans concert dans ses mesures. La désastreuse campagne de 1794 nous fit éprouver ce que c'est que la défaite & la disgrâce. La Hollande dont on disoit les intérêts identifiés avec les nôtres, renversée; & il sembloit que si nous ne saisissions l'instant de la négociation, nous aurions dû supporter seuls cette sanglante & coûteuse lutte. Au commencement de 95, je revins à la charge avec des propositions tendantes à entamer une négociation; mais elles furent rechef rejetées. Que s'en suivit-il? La Prusse & l'Espagne conclurent la paix avec la république française, & ils résolurent de se joindre à la république française, avec l'opposition de l'électeur de Hanovre, qu'on adopteroit des mesures pour obtenir la paix. L'empereur l'auroit adoptée si l'interposition de la Grande-Bretagne. Et je récapitulai ces événemens pour montrer que la confiance mise par la chambre dans ce ministre, a causé la prolongation de la guerre, & combien a été fautive & illusoire l'espérance qu'il avoit présentée de saisir le premier moment pour entamer des négociations.

» Je demandai au ministre si le moment actuel n'étoit pas un moment favorable aux négociations; je n'en eus aucune réponse; mais les ministres continuèrent de prononcer des paroles de paix, tandis que toutes leurs mesures annoncent des préparatifs de guerre.

» Si je viens rappeler l'attention de la chambre sur un objet si important, ce n'est pas que j'en attende plus de succès. La contenance foible & peu encourageante de la chambre est un présage peu favorable; mais je fais mon devoir, sans être arrêté par le triste sentiment de l'inutilité de mes efforts.

» J'observe d'abord que la question est extrêmement simplifiée; que les obstacles les plus embarrassans s'opposent aux négociations sont écartés. Il n'est plus question de savoir si les Français ont un gouverneur avec lequel on peut négocier; & pour me servir de la phrase de l'honorable membre (M. Pitt) il ne s'agit d'examiner s'ils ont demandé pardon à Dieu & aux hommes de la doctrine qu'ils ont professée & des crimes dont

se sont
prétention
leur état
fondée su
ble, & r
sable d'en
constitué.
Un a
doit être
finances
L'expérien
avoit fon
qu'on ne
doubler d
rien ajo
gociations
s'expliqu
mande pe
les dirige
respecte
mais je d
de paix,
entamées.
doute: Q
nemi aux
de moi la
à aucune
que de p
gagner à
qu'en r
faire des
victorieu
gage de l
victoire;
querelle
vers ne r
prendroit
alternativ
» Le r
gion out
tion tout
ses prem
préparati
déclare s
nous dé
pour y a
s'opposen
répugnan
la guerre
d'habitete
Bretagne
continuer
M. G
pour l'en
communi
d'entrer
Cette
rejetées à

Le 7
cette vill

se sont souillée ; nous avons renoncé à l'extravagante prétention, d'opérer par la force, un changement dans leur état politique. Une république une & indivisible, fondée sur des principes de liberté & d'égalité, s'est établie, & nos ministres ont enfin déclaré qu'il étoit possible d'entrer en négociation avec un gouvernement ainsi constitué.

Un autre argument dont s'appuyoient les ministres, doit être également écarté ; c'est celui du désordre des finances françaises & de la dépréciation des assignats. L'expérience a prouvé la futilité des espérances qu'en avoit fondé sur ces motifs. Au lieu de l'affoiblissement qu'on nous avoit prêté, nous avons vu les français redoubler d'efforts & se signaler par de nouveaux succès ; rien aujourd'hui ne s'oppose donc à l'ouverture des négociations. Rien ne doit s'opposer à ce que le ministre s'explique avec franchise devant cette chambre. Je ne demande point qu'on leur dicte ni les principes qui doivent les diriger, ni la manière dont ils doivent traiter : je respecte l'indépendance de leurs pouvoirs à cet égard ; mais je demande qu'ils fassent sincèrement des ouvertures de paix, & qu'ils annoncent franchement qu'elles sont entamées. L'honorable membre s'écriera de nouveau, sans doute : Quoi ! irois-nous nous mettre aux pieds d'un ennemi aux abois & implorer humblement la paix ? Loin de moi la pensée que la Grande-Bretagne dût s'abaisser à aucune démarche humiliante : mais est-ce se dégrader que de proposer de faire la paix quand il n'y a rien à gagner à faire la guerre ? Cette nation s'abassa-t-elle lorsqu'en 1763 le roi annoça les dispositions où il étoit de faire des ouvertures de paix. Lorsque nous avons été victorieux, il y avoit de la générosité à prendre le langage de la modération & à sacrifier les avantages de la victoire ; mais lorsque nous nous trouvons engagés dans une querelle qui n'offre que des malheurs, pourquoi les revers ne nous rendroient-ils pas modestes, & ne nous apprendroient-ils pas à subir les inconveniens de la fâcheuse alternative où notre extravagance nous a placés.

Le ministre a enfin abandonné la défense de la religion outragée, de l'humanité méconnue, de la civilisation toute entière menacée ; & tandis qu'il a renoncé à ses premiers prétextes pour faire la guerre, il fait des préparatifs ruineux pour la continuer. Il est tems qu'il déclare ses intentions d'une manière non équivoque. Qu'il nous déclare qu'il veut la paix ; qu'il a fait des démarches pour y arriver ; que l'ambition ou l'orgueil de nos ennemis s'opposent seuls au succès de ses ouvertures ; & quelque répugnance qu'on puisse avoir à confier la conduite de la guerre à des ministres qui l'ont dirigée avec si peu d'habileté, il n'y a pas un seul homme dans la Grande-Bretagne qui n'unisse ses vœux & ses efforts pour la continuer avec vigueur.

M. Grey a conclu par proposer une adresse au roi, pour l'engager à prendre les mesures les plus propres à communiquer au gouvernement de France le désir sincère d'entrer en négociation pour la paix.

Cette motion a eu le sort qu'on attendoit ; elle a été rejetée à une pluralité de 169 voix contre 39.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 10 ventôse.

Le 7 de ce mois, le général Jourdan est arrivé en cette ville, venant de Paris. Pendant qu'on changeoit de

chevaux à sa voiture, il a eu une conférence avec les généraux qui se trouvent ici ; ensuite, sans séjourner davantage, il a continué sa marche en toute diligence pour retourner à son armée. Il paroît que l'objet de sa conférence avec les généraux qui commandent dans les nouveaux départemens, étoit de connoître la quantité de troupes dont ils pouvoient disposer, afin de les faire partir pour le Rhin. Déjà même plusieurs corps ont reçu l'ordre de se tenir prêts à se mettre en route.

On assure aussi que le général Jourdan ne se hâtoit tant pour rejoindre son armée que pour recommencer de suite les hostilités : on regarde comme positif, qu'à son arrivée à Bonn il fera connoître d'abord aux généraux autrichiens que la suspension d'armes va cesser. En conséquence les hostilités ne tarderont pas à recommencer avec une nouvelle vigueur.

Le conseil de guerre séant en cette ville, a condamné à la peine de mort, par contumace, Charles de Lempoigne, se prétendant général en chef de l'armée belge, & Guillaume Chantine, préviseur de l'abbaye de Vilters, comme étant convaincus de projets de révolte, & d'avoir voulu soulever les habitans de ce pays au nom de l'empereur. La sentence qui condamne ces deux personnages a été affichée dans toute la ville, & attachée sur un poteau élevé expressément au milieu de la place publique.

Hier avant le jour la garnison de cette ville a été mise sous les armes par ordre des généraux ; de nombreuses patrouilles parcouroient les remparts & les rues, & les portes furent fermées une grande partie de la journée, sans que personne pût sortir. Il étoit question d'arrêter quelques personnes suspectes, dont plusieurs, à ce qu'il paroît, ont trouvé le moyen de s'évader.

C'est aujourd'hui que s'assemble la convention nationale batave à la Haye. Suivant des lettres de Hollande, les assemblées primaires de Schooshoven se sont refusées à tout ce qui est relatif au nouvel ordre de choses.

FRANCE.

De Paris, le 14 ventôse.

Le jury d'accusation, auquel a été soumis l'affaire des commissaires des colonies, a déclaré n'y avoir lieu à accusation contre eux.

Santhanax, nommé par le pouvoir exécutif commissaire à Saint-Domingue, a reçu ordre de différer son départ.

Il paroît que ce n'est plus le citoyen Fontaine qui est nommé à l'ambassade auprès des Etats-Unis d'Amérique, mais le citoyen Vincent, ancien officier de génie.

On assure que le citoyen Maret, l'un des prisonniers qui ont été rendus en échange de la fille de Louis XVI, a refusé cette mission qui lui avoit été offerte.

Il n'est point arrivé à Bâle, comme l'ont dit quelques journaux un envoyé de Suède chargé de suivre de nouvelles négociations ; ce qui a pu donner lieu à ce faux bruit, c'est le passage par cette ville de l'ambassadeur de Suède à Vienne qui venoit de Paris & se rendoit à sa destination.

L'archiduc Charles aura le commandement sur le Rhin ; le colonel Mack sera son souffleur & bras droit.

Le 26 de ce mois, Grouvelle aura son audience à Copenhague comme ministre de la république.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen THIBAudeau.

Suite de la séance du 13 ventôse.

La troisième déclaration lue par Lecoq est celle du citoyen Baudinier ; il expose qu'il est frère d'un ancien curé de Bretagne ; ce prêtre n'ayant pas prêté le serment se déporta lors de la loi sur les réfractaires ; on l'a mis depuis sur la liste des émigrés. C'est une erreur contre laquelle sa famille a réclamé.

Quant à lui, personnellement, le citoyen Baudinier présente que nommé suppléant aux deux assemblées constituante & législative & depuis administrateur dans son département, il a constamment rempli des fonctions publiques, si ce n'est pendant huit mois qu'il a langué dans les prisons où la tyrannie l'avoit jeté.

Fermond demande l'ordre du jour sur ce projet de résolution ; il rappelle les excès auxquels se portèrent dans les départemens de l'Ouest les commissaires qui y furent envoyés : en septembre on massacra les prêtres ; peut-on faire un crime de leur fuite, à ceux qui furent frappés d'une trop juste terreur ; peut-on ranger dans la classe des émigrés ceux que la loi condamnoit à la déportation ?

Le citoyen Baudinier ne peut donc pas être regardé comme frère d'émigré ; c'est à lui qu'on doit si Pertuis n'a pas été livré aux chouans & aux Anglais ; il a été emprisonné comme fédéraliste ; mais on sait ce que vaut cette qualification. (Il s'éleve quelques murmures).

Lemercier soutient le même avis.

On ne peut pas, dit-il, être à la fois déporté & émigré.

On ne peut pas regarder comme une interruption dans les fonctions publiques que le citoyen Baudinier a constamment exercées les huit mois de fers dans lesquels les tyrans l'avoient jeté. Doit-il répondre d'une violence dont il a été victime ?

Bentabolé soutient néanmoins que Baudinier doit d'abord obtenir la radiation de son frère.

La discussion est terminée par la lecture d'une pièce dont Lecoq n'avoit pas encore parlé. C'est un arrêté par lequel le département d'Isle & Vilaine reconnoît que le frère du citoyen Baudinier n'a été porté sur la liste des émigrés que par erreur.

Il se fait un mouvement d'indignation ; on demande de toutes parts la question préalable. — Adopté.

La quatrième déclaration est du citoyen Gaillard ; il est frère d'émigré ; mais depuis l'origine de la révolution il avoit exercé des fonctions publiques ; pour échapper à la tyrannie, il fut volontairement combattre dans nos armées.

On renouvelle avec force la demande faite d'excepter nos braves défenseurs de la loi du 3 brumaire.

Bentabolé s'y oppose ; on ne doit excepter, dit-il, aux termes de la loi, que ceux qui ont été revêtus de fonctions publiques par la confiance du peuple ; les soldats ne sont pas dans ce cas.

Quoi ! s'écrie Rouyer, ils n'ont pas la confiance publique ceux qui versent leur sang pour nous ! ceux dont les victoires ont réparé les fautes de l'intérieur !

Vingt orateurs se pressent à la tribune ; mais de toutes parts on appuie l'exception qu'on demande.

Bentabolé insiste pour un amendement ; il veut qu'on restreigne au moins l'exception à ceux qui ont porté les armes ; qu'on n'y comprenne ni les commis des charrois, ni les commissaires des guerres.

Il cite un nommé Go, secrétaire de Latour-du-Pin, & grand aristocrate qui veut à toute force entrer dans le corps législatif.

Rouyer répond qu'il n'a voulu comprendre dans son exception, que les défenseurs & non les sang-sucs de l'état.

Sa proposition est décrétée en principe avec l'amendement de Bentabolé.

Le conseil ajourne un projet de résolution sur les indemnités à accorder aux employés supprimés.

Sur la proposition de Villers, au nom d'une commission nommée *ad hoc*, le conseil arrête qu'à compter du premier germinal il ne sera plus délivré de rations de vivres & fourrages qu'aux militaires en activité de service & aux citoyens à qui la loi en accorde.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen REGNIER.

Séance du 13 ventôse.

On renvoie à une commission de trois membres une résolution portant que parmi plusieurs co-accusés de même fait, aucun d'eux ne pourra être entendu en litige.

Une autre commission est chargée de faire un rapport sur une seconde résolution tendante à casser comme illégales, les élections de deux assemblées primaires de la commune de Mirepoix.

Aucun des rapports à l'ordre du jour, n'étant prêt, le conseil leve sa séance & l'ajourne à demain midi.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 14 ventôse.

Renaud, par motion d'ordre, demande qu'une commission soit nommée pour un mode d'opérer le partage des biens indivis avec la nation. — Adopté.

Thibaut présente un projet de résolution tendant à punir de la déportation ceux qui déprécient la monnaie républicaine en refusant d'accepter pour leur valeur les pièces frappées au coin de la république.

Le conseil ordonne l'impression & l'ajournement.

Le conseil ajourne un autre projet tendant à conférer au directoire exécutif le droit de remplacer les membres des administrations municipales qui auroient donné leur démission.

* * Il y a erreur dans le prix en assignats des livres suivans annoncés chez Laurans, dans la feuille d'hier.

Les *Victimes de l'Amour* sont à 400 liv. franco.

Le *Nouveau Théâtre Sentimental* à 300 liv. id.

Et les *Roses de l'Education* à 300 liv. id.